

( 4 )  
( N° 92 )

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 22 JUILLET 1925.

---

**Projet de loi autorisant des régularisations et des transferts et allouant des crédits supplémentaires pour des dépenses se rapportant aux exercices 1924 et antérieurs et à l'exercice 1925 (1).**

---

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES, DES BUDGETS ET DES ÉCONOMIES (2), PAR M. MERLOT.

---

MESSIEURS,

Le projet de loi autorisant des régularisations et des transferts et allouant des crédits supplémentaires a été déposé le 16 juillet. La fin toute proche de la session extraordinaire ne donne pas à votre Commission le temps suffisant pour étudier, comme elle le voudrait, les importants documents annexés au projet, pour l'expliquer et le justifier.

M. le Ministre des Finances en terminant son exposé des motifs insiste pour que le projet de loi qui nous est soumis soit voté au cours de la présente session; votre Commission, à l'unanimité, vous propose son adoption.

Nous croyons cependant devoir insister sur le fait que le système des crédits supplémentaires dépensés souvent avant toute décision régulière — et quoique pour 1924, beaucoup d'entre eux soient justifiés par l'application de la révision des barèmes — est condamnable et qu'il ne devrait être employé qu'exceptionnellement et dans la proportion compatible avec l'imprévu normal d'un budget de l'importance du nôtre.

Enfin, les crédits supplémentaires à rattacher à l'exercice 1925 qui se répar-

---

(1) Projet de loi, n° 71.

(2) Composition de la Commission permanente des Finances, des Budgets et des Économies : MM. Lemonnier, Président, Hallet et Pussemier, vice-Présidents, Carlier et David, Secrétaires, Bologne, De Bruyne (Aug.), de Liedekerke, Golenvaux, Merlot, Pecher, Pierco, Soudan, Straus, Van Ackere, Wauwermans.

tissent entre les ministères des Affaires Étrangères, de l'Intérieur et de l'Hygiène, des Colonies et des Affaires Économiques, n'auraient-ils vraiment pu être introduits, par voie d'amendements, dans les projets de budget qui viennent d'être soumis à la Chambre?

Votre Commission veut espérer que les méthodes administratives qui mettent la Chambre devant le fait accompli et devant les dépenses engagées ne seront plus celles du Gouvernement actuel.

Il convient, en effet, et nous voulons croire que chacun sera d'accord sur ce point, qu'en matière budgétaire la Chambre soit amenée à émettre, le plus possible, des votes d'entérinement et de régularisation.

*Le Rapporteur,*

J. MERLOT.

*Le Président,*

MAX HALLET.